COUPE DE NOEL DES OURS BLANCS DE BIARRITZ

REGLEMENT DE COURSE 2026

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription, ils participent à leurs propres risques et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir pendant la course ou du fait du non-respect de ce règlement.

ARTICLE 1 - Présentation de la Coupe de Noël

La 1re Coupe de Noël s'est déroulée en décembre 1929, précédant de quelques jours la création de l'association des Ours Blancs de Biarritz (janvier 1930). Cette épreuve fondatrice fut organisée jusqu'à la fin des années 70 puis remplacée par un simple bain de Noël. En 2019, pour marquer le 90e anniversaire du club, l'association des Ours Blancs de Biarritz a réintroduit la Coupe de Noël, en décembre, au Port-Vieux de Biarritz, avec le soutien de la Ville de Biarritz et l'appui de partenaires et sponsors.

L'objet principal de la Coupe de Noël est de faire partager les bienfaits des bains de mer et de la natation en eau froide, éveiller les participants et les spectateurs à la richesse menacée des océans et révéler la beauté du littoral.

La Coupe de Noël est organisée par l'association des Ours Blancs de Biarritz et bénéficie du soutien de la section natation du Biarritz Olympique ainsi que du Biarritz Sauvetage Côtier. Elle revêt la forme d'une course non chronométrée et comprend deux épreuves distinctes, une course avec palmes et une course sans palmes.

La Coupe de Noël 2026 aura lieu dimanche 20 décembre 2026

- 11 h : Départ de la course avec palmes.
- 11 h 30 : Départ de la course sans palmes.
-

ARTICLE 2 – Conditions de participation

La course est destinée à toute personne, licenciée ou non d'un club sportif, coutumière de la nage en eau vive ou souhaitant en découvrir les vertus. La température de l'eau au mois de décembre est généralement comprise entre 13 et 14°C.
Au moment du retrait du bonnet le jour même de la course, tout participant (ou représentant légal pour les mineurs) aura à signer une décharge dégageant la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir pendant la course ou du fait du non-respect de ce règlement.

L'âge minimum pour participer à la Coupe de Noël est de 13 ans, sous réserve de l'accord parental.
Un participant ne peut s'inscrire qu'à une seule des deux courses, avec ou sans palmes.

Tenue de bain et matériel
Seuls sont autorisés :

- Un simple maillot de bain. Combinaison et maillot néoprène sont proscrits. La caractéristique de la Coupe de Noël est de se dérouler dans les conditions ordinaires du bain quotidien des Ours blancs.
- Lunettes de natation.
- Bonnet de l'évènement.
- Concernant la course avec palmes, la longueur de celles-ci ne saurait excéder 70 cm (correspondant à une taille de pied 44/45).

ARTICLE 3 – Déroulement de l'épreuve

Pour la course avec palmes comme pour la course sans palmes, l'épreuve consiste en un aller-retour depuis la plage du Port-Vieux jusqu'à une bouée positionnée au large à mi-course.
La distance à parcourir pour chacune de ces deux épreuves se situe dans une fourchette de 300 à 600 mètres. Cette distance est fixée le jour même par les organisateurs, prenant en compte les conditions de mer au jour de la course.
Dans le cas où, au jour prévu de la course, les conditions de mer ou météorologiques ne sont pas réunies le, les organisateurs pourront décider du report de la course à une heure ou un jour ultérieurs.

ARTICLE 4 – Tarif et modalités de l'inscription

Le tarif de l'inscription pour participer à la Coupe de Noël est de 10 € (épreuve avec palmes ou épreuve sans palmes).

L'inscription s'effectue via le site de l'association des Ours blancs (préférentiellement), ou le jour même de la Coupe de Noël, sous réserve que le nombre de participants déjà inscrits n'atteignent pas la centaine pour chacune des deux courses.

1. Inscription en ligne

L'inscription s'effectue à partir du site de l'association des Ours blancs rubrique « Coupe de Noël 2026 » qui renvoie à la plateforme HelloAsso.
Mode de paiement : Sur la plateforme de l'événement HelloAsso

En cas de report de la course, aucun remboursement n'est prévu pour les inscrits.

2. Inscription le jour de la Coupe de Noël (20 décembre 2026)

Les personnes désireuses de s'inscrire le jour même de la course devront impérativement se présenter entre 9 h 30 et 10 h 30 au stand d'inscription du Port-Vieux. Inscription dans la limite des places disponibles.

3. Documents impératifs à remettre le jour de la course (cf. art.5 Retrait des bonnets).

ARTICLE 5 - Retrait des bonnets

Chaque participant devra se présenter au stand d'inscription le jour même de la Coupe de Noël, dimanche 20 décembre, entre 9 h 30 et 10 h 30. Il devra fournir obligatoirement les documents ci-après et se verra remettre une poche comprenant, entre autres, le bonnet à utiliser durant la course :

- La décharge de responsabilité, si elle n'a pas été complétée lors de l'inscription en ligne.
- Une preuve d'identité valable.
- Le paiement de l'inscription (10 euros), s'il n'a pas été effectué lors de l'inscription en ligne.
- L'autorisation parentale pour les mineurs, si elle n'a pas été transmise lors de l'inscription en ligne.

Le numéro de départ et le bonnet ne pourront être attribués si le dossier d'inscription est incomplet.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Mis à jour le .29/10/2026
A Biarritz

Signature du participant